



## CAHIER DES CHARGES

### concours d'innovation



#### Concours d'innovation i-Lab

#### Choix du prestataire des 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> éditions

#### ACHETEUR

Bpifrance Financement, société anonyme au capital de 839 907 320 euros dont le siège social est à Maisons Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489.

#### TYPE DE PROCEDURE

Marché privé, passé en appel d'offres ouvert à l'issue duquel Bpifrance Financement retiendra l'offre la mieux-disante par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats.

**Novembre 2019**

## Table des matières

<b>1.</b>	PRESENTATION DE BPIFRANCE .....	3
<b>2.</b>	CONTEXTE DU PROJET .....	3
<b>3.</b>	OBJET DU MARCHE .....	4
<b>4.</b>	MODALITES DE LA PRESTATION .....	8
<b>5.</b>	CONFIDENTIALITE .....	9
<b>6.</b>	PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL .....	9
<b>7.</b>	RESPECT DES REGLEMENTATIONS ET ETHIQUE .....	9
<b>8.</b>	PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE .....	9
<b>9.</b>	REPONSE A L'APPEL D'OFFRES.....	9
<b>10.</b>	SELECTION DU PRESTATAIRE .....	10
<b>11.</b>	MODALITES PARTICULIERES.....	10
<b>12.</b>	DUREE DU MARCHE .....	11
<b>13.</b>	MODALITES DE PAIEMENT .....	11
<b>14.</b>	REFERENCEMENT INITIAL ET MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS .....	11

## 1. PRESENTATION DE BPIFRANCE

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-ups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

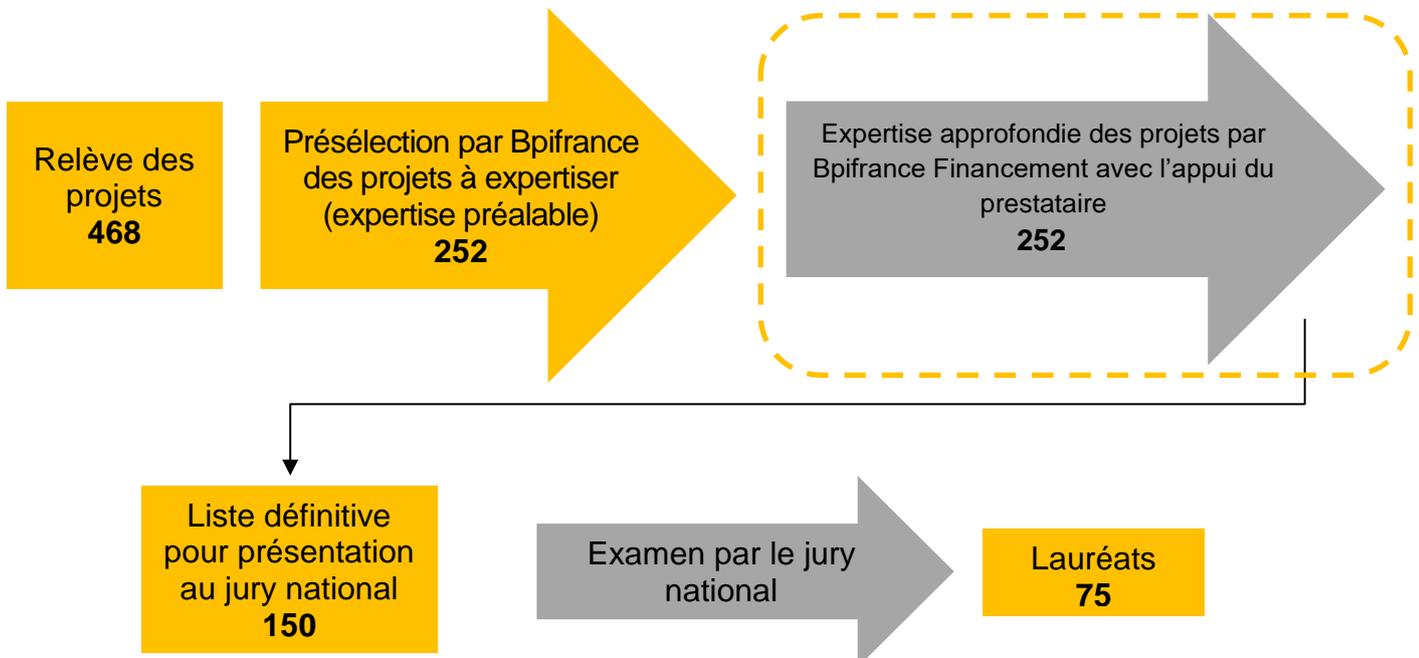
## 2. CONTEXTE DU PROJET

Le Concours d'innovation i-Lab, ci-après le Concours, a été lancé en 1999 par le ministère en charge de la recherche, ci-après l'Etat, dans le double objectif de :

- détecter et faire émerger les meilleurs projets de création d'entreprises de technologies innovantes et favoriser le développement des plus prometteurs,
- favoriser le transfert des résultats de la recherche vers le monde industriel grâce à un soutien financier et un accompagnement adapté.

En 21 éditions, le Concours est devenu un outil incontournable en matière d'amorçage pour ce type d'entreprises. Le calendrier du Concours rythme la vie des structures d'accompagnement à la création d'entreprise (incubateurs, etc.).

Le processus de sélection du Concours est présenté dans le schéma ci-dessous (les chiffres en gras correspondent aux nombres de dossiers de l'édition 2019). Le périmètre du présent appel d'offre est indiqué en pointillés :



Dans le contexte du plan « deep tech » annoncé par le gouvernement au printemps 2015, l'Etat et Bpifrance Financement souhaitent une montée en puissance du Concours : ces chiffres pourront évoluer à la hausse avec un objectif de 500 projets déposés pour la 22<sup>e</sup> édition et de 600 projets pour la 23<sup>e</sup> édition.

### **Calendrier indicatif de la 22<sup>e</sup> édition :**

- 4 décembre 2019 : Lancement du Concours
- 11 février 2020 : Clôture du Concours
- 24 février 2020 : Début de l'expertise approfondie des projets
- 24 avril 2020 : Fin de l'expertise approfondie des projets et remise des rapports
- 28 avril 2020 : réunion du Cut
- 4 mai 2020 : remise des dossiers au jury
- 27 mai 2020 : réunion ABC
- 11 juin 2020 : Réunion du jury national
- Début juillet 2020 : Remise des prix

### **Calendrier indicatif de la 23<sup>e</sup> édition**

- 1<sup>er</sup> décembre 2020 : Lancement du Concours
- 9 février 2021 : Clôture du Concours
- 24 février 2021 : Début de l'expertise approfondie des projets
- 23 avril 2021 (à préciser) : Fin de l'expertise approfondie des projets et remise des rapports
- 28 avril 2021 : réunion du Cut
- 4 mai 2021 : remise des dossiers au jury
- 27 mai 2021 : réunion ABC
- 10 juin 2021 : Réunion du jury national
- Début juillet 2021 : Remise des prix

Le calendrier indicatif de la 23<sup>ème</sup> édition sera revu fin novembre 2020.

**Les informations complémentaires sur les concours précédents sont consultables sur le site du ministère en charge de la recherche (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>).**

## **3. OBJET DU MARCHÉ**

Dans le cadre des 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> éditions du Concours, Bpifrance Financement souhaite avoir l'appui d'un prestataire pour :

- ❖ coordonner la conduite des expertises approfondies des projets présélectionnés par les directions régionales de Bpifrance Financement (organisation, programmation, planning, supports d'évaluation et d'expertise, synthèse des expertises, etc.)
- ❖ Contribuer sur le fond à l'évaluation approfondie des projets présélectionnés
- ❖ Rédiger les rapports et synthèses d'expertises.

L'évaluation d'un projet de création d'entreprise innovante a pour objet l'analyse des facteurs clés de succès ou de risque de l'entreprise (à créer ou déjà créée). Il s'agit d'une analyse globale de la viabilité de l'entreprise, incluant ses projets technologiques. Elle s'appuie sur l'analyse des dimensions de tout projet de création d'entreprise de technologie innovante : technologique, financière, commerciale, humaine, et juridique/propriété intellectuelle. L'expertise approfondie du projet sera différenciée selon que l'entreprise est déjà créée ou non et selon une grille adaptée au cas de figure.

La quantité d'expertises à réaliser dépendra du nombre de candidats aux 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> éditions du Concours (voir § 2 ci-dessus). Ce document constitue le cahier des charges d'un marché mono attributaire, à bons de commande, sans minimum et sans maximum.

## DESCRIPTION DU MARCHE

### Grille d'expertise

Sur la base d'une grille d'évaluation pré-existante fournie par Bpifrance Financement, une grille sera construite entre le prestataire et Bpifrance Financement et validées par l'Etat pour chacune des 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> édition. Cette grille sera adaptée en fonction du statut du porteur de projet (entreprise déjà créée ou non). Elle intégrera des indicateurs portant sur l'ensemble des facteurs clés de succès définis et interrogera les projets sur les critères suivants :

- caractère innovant de la technologie et preuve de concept établie ;
- potentiel significatif de développement et de création de valeur, y compris à l'international ;
- viabilité économique du projet et maîtrise du business model ;
- maîtrise de la propriété intellectuelle et des droits de tiers (notamment liberté d'exploitation) ;
- motivation, disponibilité et capacité du candidat/futur dirigeant à créer et à développer une entreprise, à diriger une équipe et à nouer des partenariats, et qualité et complémentarité de l'équipe.

Les impacts du projet en matière de développement durable et de retombées sociétales seront également pris en compte ainsi que l'intégration d'une démarche design. Sur chacun de ces facteurs clés, l'analyse portera plus particulièrement sur les dimensions exposées ci-dessous :

#### **Caractère innovant de la technologie et preuve de concept établie**

- Positionnement de la technologie dans l'état de l'art technique et scientifique au niveau mondial, niveau de disruption ;
- Relations avec la recherche publique ;
- Avantages concurrentiels de la technologie ;
- Positionnement par rapport aux différents produits de l'entreprise (actuels et en cours de développement) ;
- Phasage de la R&D : avis sur les points clés de passage d'une phase à l'autre ;
- Conditions de démarrage de l'exploitation (relations avec les sous-traitants, niveau de dépendance, investissements nécessaires) ;

#### **Potentiel significatif de développement et de création de valeur, y compris à l'international**

- Positionnement de l'offre ;
- Définition des marchés cibles, modèle économique ;
- Analyse du couple produit/marché : marché visé - avantages compétitifs – analyse de la concurrence ;
- Conditions de pénétration du marché : contraintes liées à la nature du marché, délais nécessaires, circuit de distribution, stratégie de lancement ;
- Volume des ventes espérées.

#### **Viabilité économique du projet et maîtrise du business model**

- Prévisions d'activité et de rentabilité ;
- Calcul du point mort ;
- Evaluation des besoins ;
- Plan de financement : cohérence et le réalisme des financements prévus (fonds propres, aides, emprunts) ;

- Capacité et/ou volonté du porteur à lever des fonds ou tout au moins à trouver des contreparties.

### **Motivation, disponibilité et capacité du candidat/futur dirigeant à créer et à développer une entreprise, à diriger une équipe et à nouer des partenariats, et qualité et complémentarité de l'équipe**

- Capacité du porteur à s'engager dans l'entreprise créée en particulier si ce dernier détient déjà un capital dans une autre entreprise ;
- Capacités du créateur et de son équipe à maîtriser tant le développement du projet que la direction d'une entreprise sous tous ses aspects ;
- Niveau de compétence et d'expérience (management, technique, gestion de projet, commerciale, financière, stratégie générale...) du porteur de projet et des membres de son équipe, complémentarité et niveau de cohésion de l'équipe ;
- Formation individuelle (actuelle et potentielle) du porteur de projet et des membres de son équipe. Nous attirons l'attention sur le fait que l'équipe entière doit faire l'objet d'une évaluation, et pas seulement le porteur de projet ;
- Qualités entrepreneuriales du porteur de projet : (motivation, engagement financier et en temps, travail en équipe, persévérance, leadership, anticipation des changements, capacité d'organisation) ;
- Capacités d'ouverture sur son environnement (capacités d'écoute et d'entraînement, réseau personnel, expérience de partenariats).

### **Maîtrise de la propriété intellectuelle et des droits de tiers (notamment liberté d'exploitation)**

**Cet aspect particulièrement crucial devra être examiné avec un soin particulier par le prestataire notamment :**

- Propriété des résultats de recherche exploités dans le projet ;
- Brevets, contrats de licence ;
- Stratégie de protection envisagée ;
- Existence d'une clause de non concurrence dans le précédent contrat de travail du porteur de projet ;
- Risques éventuels dans les contrats liés aux partenariats ;
- Position juridique du créateur vis-à-vis de l'employeur, pendant la période où l'invention a été conçue ou développée.

Pour les salariés, un accord de l'employeur sur le projet présenté est obligatoire. Pour les projets issus de la recherche publique, un avis ou un accord du ou des organismes d'où sont issus les résultats de recherche est demandé. Ces deux points devront être vérifiés par les experts de Bpifrance Financement et du prestataire.

### **Impacts du projet en matière de développement durable et de retombées sociétales**

Le projet sera évalué à l'aide d'indicateurs qualitatifs portant sur les retombées indirectes du projet, sociétales et environnementales.

## **DESCRIPTION DES TACHES POUR CHAQUE EDITION**

Une plateforme informatisée administrée par Bpifrance Financement sera mise à la disposition du prestataire et accessible de manière sécurisée pour consulter les dossiers de candidatures sous

format numérique.

Le prestataire accompagnera Bpifrance Financement dans la réalisation des expertises. Ces évaluations s'appuieront sur le dossier de candidature remis par les porteurs de projets, qui inclueront notamment à titre indicatif :

- Une présentation du projet ;
- Une annexe financière (liste des dépenses prévisionnelles) ;
- Des rapports d'études préalables déjà réalisées, brevet, devis, accord de tiers, etc. ;
- Les CV du porteur et des membres de l'équipe.

Les expertises comprendront a minima un entretien individuel avec les candidats. Cet entretien sera mené conjointement par un expert Bpifrance Financement et le prestataire (nombre d'experts à définir par le prestataire, dont un seul expert senior)<sup>1</sup>. L'organisation de ces entretiens relève de la responsabilité du prestataire, en tenant compte des contraintes des experts Bpifrance Financement. Les plannings d'entretien seront transmis une semaine à l'avance à Bpifrance Financement. Des réunions régulières avec le Secrétariat Technique National du Concours seront organisées permettant de faire le point de l'état d'avancement des expertises.

L'évaluation des qualités personnelles du porteur de projet/futur dirigeant devra faire l'objet d'une analyse spécifique adaptée au cadre de la création d'une entreprise de technologie innovante. Elle sera entièrement réalisée par le prestataire ou un sous-traitant identifié disposant de la formation et des compétences en ressources humaines et donnera lieu à la rédaction d'une partie dédiée dans les rapports d'expertise mentionnés dans la section Livrables.

Chaque projet fera l'objet d'un rapport d'expertise reprenant les points forts et les points faibles du projet, ainsi que d'éventuelles recommandations. Une représentation graphique du profil, selon les facteurs clés analysés ainsi que du potentiel économique du projet, sera proposée. **Le rapport rédigé par le prestataire sera soumis pour validation à Bpifrance Financement.**

Le rapport comprendra une synthèse transmissible au porteur du projet et reprendra de manière concise les points forts/points faibles du projet, ainsi que, le cas échéant, les recommandations issus des avis des différents experts impliqués et du Jury national.

Le prestataire devra proposer une méthode permettant d'homogénéiser les expertises aux niveaux géographique et sectoriel. Cette méthode et ses modalités de mise en oeuvre seront validées avec sa description détaillée par Bpifrance Financement et l'Etat.

En particulier, il est attendu une participation du prestataire au travail d'échange avec les organisateurs sur les points suivants :

- La mise en place et l'évolution des outils permettant d'assurer la qualité et l'homogénéité des expertises (grilles d'expertise, barème de notation) ;
- Les retours d'expérience notamment sur les problèmes et les cas particuliers rencontrés sur le terrain ;
- La transmission des planning d'entretiens afin que les équipes Bpifrance puissent participer aux expertises ;
- Le reporting régulier sur l'état d'avancement de la réalisation des expertises : nombre d'entretiens réalisés, de synthèses d'expertises rédigées et/ou validées, calendrier des entretiens, ... par secteurs géographiques et technologiques ;
- L'aide à la préparation du jury national ;
- La participation à une réunion de débriefing, notamment sur la base d'une enquête qualitative sur le niveau de satisfaction du Jury national, avec les organisateurs permettant de faire le bilan de l'édition et d'en tirer des enseignements pour les prochaines éditions.

---

<sup>1</sup> Dans le cas d'un dossier de candidature rédigé en anglais, l'entretien pourra se dérouler en anglais.

## RECAPITULATIF DES LIVRABLES

En particulier, les livrables suivants sont attendus :

❖ 22<sup>e</sup> édition :

- Pour le 03 février 2020, la grille d'expertise finalisée.;
- Pour le 31 mars 2020 : une méthode permettant d'homogénéiser les expertises aux niveaux géographique et sectoriel avec sa description détaillée, à valider par Bpifrance Financement et par l'Etat ;
- Pour le 24 avril 2020 : l'ensemble des rapports d'expertise
- Pour fin juin 2020 : l'ensemble des synthèses transmissibles aux porteurs de projet, comprenant les recommandations du Jury national.

❖ 23<sup>e</sup> édition<sup>2</sup> :

- Pour le 03 février 2021, la grille d'expertise revue si jugé nécessaire par Bpifrance Financement ;
- Pour le 31 mars 2021 : la méthode d'harmonisation revue si si jugé nécessaire par Bpifrance Financement ;
- Pour le 22 avril 2021 : l'ensemble des rapports d'expertise
- Pour fin juin 2021 : l'ensemble des synthèses transmissibles aux porteurs de projet, comprenant les recommandations du Jury national

L'ensemble des livrables visés reste la propriété de Bpifrance Financement et pourra être transmis à l'Etat à sa demande.

## 4. MODALITES DE LA PRESTATION

La prestation se déroulera dans toute la France métropolitaine. Les auditions de projets seront organisées sur une quinzaine de villes<sup>3</sup> en France métropolitaine. Les entretiens auront lieu sur les sites Bpifrance Financement à l'exception de Lyon où le prestataire devra proposer un lieu d'accueil pour les entretiens. Les candidats des DOM COM, de Corse, et/ou vivant à l'étranger seront évalués à Paris ou en visioconférence.

Le marché aura une durée d'exécution de 24 mois.

Le planning prévisionnel de la prestation est :

22<sup>e</sup> édition :

- Démarrage de la prestation 14 janvier 2020 (au plus tôt) ;
- Fin de la prestation : 13 janvier 2021 (au plus tard).

23<sup>e</sup> édition :

- Démarrage de la prestation 14 janvier 2021 (au plus tôt) ;
- Fin de la prestation : 13 janvier 2022 (au plus tard).

Les dossiers de candidature pourront être rédigés en langue anglaise et les entretiens d'évaluation pourront avoir lieu en langue anglaise.

---

<sup>2</sup> Calendrier indicatif, pourra être revu avant fin novembre 2020

<sup>3</sup> Villes envisagées : Strasbourg, Bordeaux, Orléans, Besançon, Rennes, Paris, Montpellier, Toulouse, Lille, Nantes, Marseille, Nice, Lyon.

## **5. CONFIDENTIALITE**

Les candidats à l'appel d'offre sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

Ils s'engageront également à respecter les règles de déontologie inhérentes au Concours et concernant notamment le respect d'une stricte confidentialité quant aux projets évalués ainsi que l'information des organisateurs du Concours quant à l'existence d'éventuels conflits d'intérêts avec les projets à évaluer.

## **6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Le candidat à l'appel d'offres est informé qu'il sera tenu de respecter la réglementation en vigueur, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## **7. RESPECT DES REGLEMENTATIONS ET ETHIQUE**

Le candidat à l'appel d'offre reconnaît l'importance que le Groupe Bpifrance attache au respect de la réglementation et à l'éthique commerciale en général. Le Groupe Bpifrance attend que le comportement du candidat ne puisse pas nuire à sa réputation ou l'exposer à des sanctions et que celui-ci respecte l'ensemble des réglementations qui lui sont applicables.

Le candidat à l'appel d'offre s'engage notamment à ne pas démarcher commercialement les porteurs de projets évalués entre le début des expertises et la remise de l'ensemble des synthèses transmissibles aux porteurs de projet pour chaque édition.

## **8. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Le marché est constitué des pièces suivantes, hiérarchisées par ordre décroissant d'importance. Cet ordre prévaut en cas de contradiction entre ces documents :

- Contrat signé par le ou les titulaires du marché et Bpifrance Financement ;
- Bordereau des prix unitaires complété et signé par le candidat à l'appel d'offre ;
- Cahier des charges : « Concours d'innovation i-Lab - Choix d'un prestataire des 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> éditions » ;
- Conditions générales d'achats de Bpifrance Financement intitulées « Conditions générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles de Bpifrance » ;
- Offre technique et financière signée par le candidat à l'appel d'offre.

## **9. REPONSE A L'APPEL D'OFFRES**

Les réponses au présent appel d'offres seront rédigées en français et sont attendues pour le 10 décembre 2019, 12 heures (midi) à l'adresse électronique suivante : [admin-i-lab@bpifrance.fr](mailto:admin-i-lab@bpifrance.fr).

Le courriel aura pour objet « Appel d'offres – Expertise i-Lab ».

Le dossier de candidature devra être complet, regroupé dans un fichier .zip (nommé « AO i-Lab – nom du candidat » avec les éléments suivants :

1- Pièces administratives :

- Extrait K-Bis, composition de l'actionnariat et des sociétés apparentées, documents relatifs aux pouvoirs de personnes habilitées à engager le ou les candidats ;
- Déclaration comportant le chiffre d'affaires global et la part du chiffre d'affaires concernant l'objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Copie du jugement, si le candidat est en redressement judiciaire
- Listes de références de contrats ou missions similaires à l'objet du marché. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat dans l'activité d'expertise de projet de création d'entreprise innovante et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Une indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de son entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché

2- Offre :

- Offre technique et financière, datée et signée, consistant en une note précise et succincte comprenant les points suivants :
  - la compréhension du besoin,
  - le fonctionnement opérationnel,
  - le profil des consultants,
  - la proposition financière,
- le bordereau des prix unitaires complété, daté et signé ;
- les conditions générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles de Bpifrance Financement acceptées sans réserve, paraphées, datées et signées.

Les dossiers qui seraient reçus par voie électronique après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

## 10. SELECTION DU PRESTATAIRE

Les propositions sont appréciées en fonction de la compréhension des besoins et au moyen de la liste des critères pondérés suivants :

- Fonctionnement opérationnel : 40 %
  - Déontologie,
  - Méthode utilisée (grilles, entretiens, homogénéisation des expertises au niveau intra et intersectoriel et au niveau régional et national, ),outil de reporting régulier sur l'état d'avancement de la réalisation des expertises .
  - Délais de traitement.
- Proposition financière : 40 %
- Profils des consultants, expertises, expériences : 20 %
  - Capacité d'analyse de la dimension humaine (en interne ou en association),
  - Capacité d'analyse de projets de création d'entreprise innovante,
  - Capacité de traitement (nombre et qualité des experts mobilisables).

les candidats à l'appel d'offre seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis ci-dessus.

Bpifrance Financement convoquera les candidats à l'appel d'offre ayant présenté les meilleures offres en vue d'une audition et d'une négociation avant le choix définitif du prestataire.

Bpifrance Financement se réserve le droit de déclarer la consultation sans suite. La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.

Les auditions se tiendront la journée du 17 décembre 2019.

Les candidats à l'appel d'offre communiqueront avec Bpifrance Financement via une adresse courriel authentifiée et sécurisée. Cette adresse courriel sera également utilisée pour la conduite des échanges et pour communiquer les décisions de Bpifrance Financement au cours du processus de l'appel d'offres.

## 11. MODALITES PARTICULIERES

Le marché est financé sur dotation de l'Etat.

Le marché sera conclu, sous réserve de l'obtention de la dotation pour le financement et l'organisation de la 22<sup>e</sup> édition dans un premier temps et de la 23<sup>e</sup> éditions dans un second temps du Concours d'innovation i-Lab.

Dans le cas où l'obtention de ces dotations ne serait pas acquise, le présent appel d'offre serait considéré comme ne produisant aucun effet entre les parties. Aucune pénalité ne sera due au prestataire, en cas de non réalisation du marché.

Le marché étant à bons de commande, la volumétrie des émissions pourra varier en fonction du nombre d'expertises à effectuer, et de l'avancement dans la réalisation des prestations.

## **12. DUREE DU MARCHÉ**

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter du 14 janvier 2020.

L'émission des bons de commande ne peut se faire que pendant la durée de validité du marché.

## **13. MODALITES DE PAIEMENT**

L'exécution du marché sera financée par Bpifrance Financement, après obtention de la dotation de l'Etat.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **14. REFERENCEMENT INITIAL ET MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS**

Afin de se conformer aux dispositions de l'alinéa II.-4° de l'article 17 de la loi Sapin 2, Bpifrance a mis en place un dispositif de connaissance et d'évaluation de la situation de ses Fournisseurs.

Les candidats à l'appel d'offre recevront lors de leur convocation à l'audition de leur offre une invitation à s'enregistrer sur la plateforme de Bpifrance.

Chaque candidat s'engage à compléter sa fiche des informations sincères et documents valides demandés et à les tenir à jour durant la durée du contrat.

Le retour d'information via la plateforme de référencement devra se faire au plus tard le 10 décembre 2019. Pour recevoir l'invitation, il est impératif d'indiquer dans le dossier de candidature, prénom et l'adresse email du contact qui aura la charge du référencement.

Afin de faciliter le référencement, les candidats devront réunir les documents ou les données suivants avant de se connecter à la plateforme :

- La notation RSE et le document justificatif
- Le nom du dirigeant
- Le nom des Bénéficiaires Effectifs si existants et le document y afférents DBE-S-1 DBE-S-2 DBE-S-BIS
- Le RIB (émanant de la banque) et/ou IBAN et joindre le justificatif
- Documents légaux demandés :
  - o Justificatif d'immatriculation
  - o Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, information obligatoire que vous ayez ou pas de salariés étrangers soumis à autorisation
  - o Attestation de vigilance
  - o Attestation d'assurance RC Pro ou RC Civile si vous ne disposez pas de RCPro.

Tous les documents légaux seront à déposer sur la plateforme E-Attestation. Pour les autres documents, ils seront déposés directement sur la plateforme de référencement de Bpifrance .

Les informations et documents devront être mis à disposition de Bpifrance tout au long de la prestation en fonction de leur durée de validité.